



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**ARRÊTÉ N° 2026/056  
du mardi 10 mars 2026  
Portant numérotation de la parcelle cadastrée BD 263  
située dans la copropriété des Hameaux de la Roche**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande du Cabinet SILOGE, sis 159 route de Fleury 91170 Viry-Châtillon, gestionnaire de la copropriété des Hameaux de la Roche, reçue en date du 23 janvier 2026, pour l'obtention d'un numéro de voirie pour le site de la piscine de la copropriété,

**CONSIDERANT** que le site de la piscine se situe actuellement sur la parcelle BD 263, sans numérotation, correspondant aux différentes voiries de la copropriété,

**CONSIDERANT** que l'accès à la piscine se situe entre le n°78 et le n°80 avenue des Hameaux,

**CONSIDERANT** la nécessité d'attribuer un numéro correspondant à la piscine afin de permettre l'identification de celle-ci par les différents concessionnaires pouvant intervenir sur le site,

**SUR** proposition de la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : le numérotage de la parcelle est attribué comme suit :

**Situation ancienne :**

**Parcelle BD 263, au niveau de l'accès de la piscine :**

- Sans numérotation

**Situation nouvelle :**

**Parcelle BD 263 :**

- Piscine : 78 bis, avenue des Hameaux

Le numérotage nouvellement affecté est représenté sur le plan annexé.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

**ARTICLE 2** : ampliation du présent arrêté sera transmise :

- aux Services postaux,
- au Cadastre départemental,
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne,
- à l'Hôtel de Police d'Evry-Courcouronnes,
- à la Police municipale de Ris-Orangis,
- à ENEDIS,
- à Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et usagers de la parcelle susvisée.

Toute autorité administrative et agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ris-Orangis, le 10 mars 2026.

Stéphane RAFFALLI  
Maire de Ris-Orangis,  
Conseiller départemental de l'Essonne

Par délégation du Maire  
**Riadhe OUARTI**  
Directeur Général des Services



Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le : **30 MARS 2026**

Publié le : **30 MARS 2026**

Notifié le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC de Corbeil-Essonnes  
75-79 rue Feray 91107  
91107 Corbeil-Essonnes cedex  
tél. 01 60 90 51 00 -fax 01 60 90 51 28  
cdfil-corbeil@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :  
ESSONNE

Commune :  
RIS ORANGIS

Section : BD  
Feuille : 000 BD 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/02/2026  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

